

L'an deux mille quinze, le quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 28 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Bernadette ELGER, Eveline BONDET, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

Excusés : Madame Marcelle Gaillard

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques TARDY

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Précision apportée au compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 avril 2015

Madame Eveline BONDET fait remarquer que devrait figurer une phrase stipulant que les budgets ont été approuvés à l'unanimité et que le maire est sorti lorsque le vote des comptes administratifs a eu lieu.

ECLAIRAGE PUBLIC:

La commune dispose de 68 points lumineux qui doivent être changés. Actuellement l'éclairage public est assuré par des lampes à vapeur de mercure qui seront remplacées par des lampes à vapeur de sodium offrant un meilleur éclairage et permettant une réduction de la consommation d'électricité.

L'avant projet soumis par le SIEA porte sur 36 d'entre eux. Le remplacement des autres étant déjà comptabilisé dans le projet d'enfouissement des lignes.

Le coût total du remplacement des 36 points lumineux est de 32 000€ dont 13 574,72€ resteront à la charge de la commune après déduction des subventions.

Cette dépense est prévue sur 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité l'offre du SIEA.

GARANTIES DES TRAVAUX DES LOGEMENTS

La commune doit garantir les prêts consentis pour le bar-restaurant et les logements SEMCODA qui seront réalisés au dessus du futur restaurant.

Le montant total des prêts est de 516 200€. La contribution communale à la garantie porte sur 20% de ce montant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette décision.

TAP POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Madame Laurence ROUX présente le projet global des TAP pour la rentrée de septembre 2015 : programme d'activités, associations participantes, personnel communal impliqué, budget détaillé des TAP.

Les prévisions sont basées sur un nombre d'enfants égal à celui de l'année 2014-2015.

Les données marquantes sont:

- ξ Coût des activités: 430€/semaine soit 15 480€/an (36 semaines)
- ξ Coût annuel frais de personnel: 13 523,06€
- ξ Coût estimatif de fournitures: 400€
- ξ Une participation du Fonds d'Amorçage de 50€ pour chacun des 165 enfants inscrits à l'école, soit 8250€.
- ξ Le coût annuel réel des TAP est donc de: $15480+13523,06+400-8250= 21153,06€$.
Soit 128,20€/enfant/an.

- ξ Les communes voisines participent au *prorata* du nombre d'enfants scolarisés à Champagne-en-Valromey. Le montant restant à la charge de la commune de Champagne est de 9230,40€ (correspondant à 72 enfants)

QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur Philippe GONDARD informe le conseil de sa rencontre avec les représentants de POSTE IMMO concernant le projet de bail futur avec le groupe LA POSTE lors du partage du local entre le centre de tri et l'APC.

Sur une surface totale de 132m², 65m² sont conservés par La Poste pour le centre de tri. La commune dispose donc de 67 m². Le loyer qui sera payé par la Poste est fixé à 60€/m²/an. Il est apparu qu'il serait très difficile et coûteux de scinder en deux les installations électriques et de chauffage. En conséquence, les frais d'EDF et de chauffage seront partagés entre la commune et la Poste au *prorata* des surfaces.

Des travaux devant être réalisés avant l'ouverture de l'APC, la poste sera fermée la dernière semaine mai (Semaine n°22). Ces travaux consistent à réaliser des sanitaires avec accès au public derrière la banque de l'APC. Les autres travaux seront réalisés par la suite de façon étalée dans le temps.

Une batterie de boîtes postales sera installée à l'extérieur par les services techniques de la commune.

Les discussions sur l'installation d'un relais colis dans le local de l'APC sont toujours en cours avec les sociétés potentiellement intéressées.

2- Un titre exécutoire a été présenté pour régler la facture du déneigement (284,80 €).

Résultat de la délibération: approuvé.

3- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La préfecture rappelle le respect d'obligation de mises aux normes de tout établissement recevant du public notamment la gendarmerie, et demande que la mairie demande une autorisation de travaux valant agenda d'accessibilité programmé. Un rendez vous sera pris avec la gendarmerie pour évaluer le travail à faire (intérieur et extérieur).

Il a été décidé de recenser tous les travaux d'accessibilité à réaliser sur la commune et d'en évaluer les coûts.

4- L'entreprise Valromey Rénovation loue un garage communal sis rue de Pré Monsieur. L'entrepreneur cesse son activité mais souhaiterait continuer de louer le garage à titre personnel. Il faudrait transformer son bail commercial en bail personnel. Après délibération le conseil accepte le principe de transformer le bail commercial en bail personnel. Les modalités et le montant du loyer restent à être fixés.

5- l'entreprise de maçonnerie RIBEIRO Frères souhaite s'installer à Champagne sur un terrain communal localisé dans le quartier de la Fulie en dessous de la DDE. Ce terrain comprend une partie plate d'environ 3000m² et une partie boisée en pente jusqu'à la route de la Faverge d'environ 20 000m². Il n'est pas constructible. Ce terrain sert actuellement de décharge mal contrôlée (bois, pierres, etc). Les matériaux déposés peuvent, à terme, constituer un danger s'ils descendent jusqu'à la route de la Faverge.

L'entreprise RIBEIRO a fait une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle de 200m². Elle est éventuellement prête à acquérir la totalité du terrain soit 23 000m².

Le conseil débat autour de plusieurs questions:

- quelle est la position du conseil à l'égard de cette décharge? Doit-on la garder comme décharge, mais dans un cadre contrôlé? Cela implique de la valoriser en contrôlant l'accès et éventuellement en faisant effectuer un bornage pour connaître exactement les limites. Doit-on s'en séparer? Madame Laurence ROUX soulève la question de toutes les décharges sauvages sur les terrains communaux.

- quelle est la position du conseil concernant l'éventuelle cession de la totalité du terrain à l'entreprise RIBEIRO?

Il ressort des discussions que:

- le bornage risque de coûter assez cher pour n'être pas forcément utile sauf si on garde ce terrain comme décharge de produits verts aux normes.
- la fermeture de l'accès est approuvée à coût modéré.
- une proposition sera faite à l'entreprise RIBEIRO pour la vente du terrain au prix de:
5€/m² s'il acquiert la partie plate de 3000m² (soit 15 000€)
3€/m² s'il acquiert la totalité des 23 000m² (soit 69 000€)

6-Intercommunalité et Communes Nouvelles

Le Président et les Vices Présidents de la Communauté de Communes du Valromey ont été reçus à la Sous-Préfecture pour discuter du devenir de celle-ci quant à son rapprochement avec une autre communauté.

Communes Nouvelles : les élus se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises. Les communes d'Hotonnes, Ruffieu, Songieu, le Petit et le Grand Abergement sont en phase de réflexion pour la création d'une commune nouvelle.

A cette occasion, Claude JUILLET a proposé à l'ensemble des communes de réfléchir pour la création de trois communes nouvelles dans le Valromey : Champagne-en-Valromey – Hotonnes et Virieu-le-Petit car celles-ci ont un objectif commun autour des écoles.

Le conseil municipal, dans son ensemble, soutient cette proposition.

D'autres maires suggèrent la création d'une seule commune nouvelle dans le Valromey.

La réflexion est lancée et des décisions se prendront au cours des réunions à venir.

7- courrier de "vivre ensemble"

"Vivre ensemble" était le nom d'une liste aux élections municipales de mars 2014.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires d'un courrier signé au nom de vivre ensemble (nom et titre du signataire non spécifiés) portant sur le projet d'un abri sur la place de la poste (projet adopté en conseil le 02 mars 2015).

Monsieur le Maire commente point par point ce courrier qui, à l'évidence, comporte plusieurs erreurs comme, entre autres:

- le coût du projet : l'abri et la réfection de la place couteront environ 63 000.00 € (40 20.00 + 23 000.00) et non pas 80 000.00 € comme annoncé dans ce courrier. Il a été budgété 80 000.00 € pour faire face à d'éventuels surcoûts.

- l'inutilité supposée de l'abri liée au fait que l'AMAP n'est plus intéressée car elle dispose d'un emplacement dans la cour de l'ancienne perception, rue du Boule. Cette remarque appelle deux commentaires: premièrement, cet emplacement prêté par la Croix-Rouge du Bugey résulte d'un accord entre la Croix-Rouge et l'AMAP et non pas avec "Vivre Ensemble" ou "Avenir en Valromey". De plus cette installation est faite à titre provisoire uniquement dans le but d'aider une association et la Croix-Rouge se réserve le droit de reprendre pour son usage les locaux prêtés par la mairie, comme la municipalité est en droit de récupérer tous les locaux qu'elle met à disposition des associations. Deuxièmement, l'AMAP est naturellement un bénéficiaire de cet abri si elle le souhaite, mais est loin d'être le seul. Donc le fait que l'AMAP ne serait plus intéressé à s'installer sous l'abri pour sa distribution du mardi soir n'implique pas que cet abri est "inutile".

Le déplacement du marché est inévitable en raison des travaux de démolition et de reconstruction de l'ancien bar restaurant ;

Ce nouveau bâtiment nécessitera des emplacements réservés à ce nouveau commerce et aux 5 logements. L'emplacement du nouveau marché, Place de la Poste, ne se trouve qu'à une trentaine de mètres du marché actuel....

Tous les aménagements réalisés depuis un an ont pour objectif de mettre en valeur le village et d'apporter des commodités aux habitants : rénovation de la mairie, construction d'un bar restaurant, aménagement de la future agence postale communale, pose d'un panneau lumineux.

Ces réalisations sont le fruit d'une réflexion de personnes élues par la population pour la représenter et semble satisfaire une grande majorité.

Le code des marchés publics laisse le libre choix des moyens de publicité pour tous travaux et/ou services inférieurs à 90 000.00 € HT, aucune publicité dans un journal d'annonces légales n'a donc été effectuée.

L'entreprise choisie pour la fourniture de l'abri est une entreprise française, de proximité et reconnue pour ses compétences techniques.

Nous considérons que la légitimité du conseil municipal n'a pas à être remise en cause à chaque action et réalisation.

8- Association AIGLE:

L'association AIGLE voit son activité augmenter et souhaite augmenter ses effectifs en embauchant ½ poste complémentaire en Gestion.

Cependant le bilan 2014 montre un déficit de 3300€ sur un budget total de 94 000€. Les communes participent à hauteur de 46 000€. Le coût du transport est de 11 300€ (les activités ont essentiellement lieu à Hotonnes) dont 24% payés par Champagne.

La municipalité a demandé à AIGLE de réduire son coût de fonctionnement. Par exemple, réduire le coût du transport en transférant certaines activités sur Champagne.

9- autres communiqués:

- ξ Monsieur Christian Roussel participera à une réunion sur l'ambroisie.
- ξ Madame Martine CONVERT remercie la commune de son soutien lors du décès de sa maman.
- ξ La commune contribuera à l'association CRISTALE à hauteur de 65€/enfant (10 enfants de Champagne).
- ξ Les lavoirs de la commune sont envahis par la mousse. Il sera demandé au service technique de procéder à leur nettoyage.

11- quelques dates:

- ξ Samedi 9 mai à 10h, monsieur le Maire reçoit un candidat au poste de maître-nageur pour cet été.
- ξ Réunion de la commission des travaux sur l'accessibilité: samedi 23 mai à 9h.
- ξ Réunion commission communication pour le bulletin municipal: jeudi 7 mai à 14h.
- ξ Réunion de l'équipe du fleurissement: mercredi 13 mai à 19h.
- ξ Journée portes ouvertes à l'école Montessori: samedi 30 mai